

## Hygiène des mains

### Solution hydroalcoolique Desderman® care

- ▶ désinfection hygiénique (EN 12791) et chirurgicale (EN 1500) des mains par friction
- ▶ grande efficacité microbicide et virucide
- ▶ prête à l'emploi

#### Performances :

- virucide
- bactéricide
- mycobactéricide
- levuricide

- sans colorant ni parfum
- particulièrement doux pour la peau
- incolore

#### Propriété microbiologiques :

- **bactéricide** : EN13727 (15 sec), Bacille de la Tuberculose (15 sec.)
- **mycobactéricide** : EN14348 (15 sec.)
- **levuricide** : EN13624 (15 sec.)
- **virucide** : EN14476, virus (30 sec.) rotavirus (15 sec.), adénovirus (15 sec.), norovirus (15 sec.), poliovirus (30 sec.), activité virucide limitée PLUS (15 sec.)

#### Composition :

- éthanol
- vitamine E



#### référence

MS4609 Solution Desderman®care, 1 litre

MS4610 Solution Desderman®care, 1 litre avec pompe

#### Prix HT

## Les performances des désinfectants et antiseptiques

### Normes de base

Pour mesurer l'efficacité des désinfectants, des normes de base définissent :

- l'action du désinfectant sur des micro-organismes déterminés, ce qui permet de spécifier le **spectre d'activité** : bactéricide, mycobactéricide, fongicide, virucide, levuricide ou sporicide
- le **temps de contact** nécessaire
- la **température** d'utilisation
- les **conditions d'utilisation** : "en condition de propreté", "en condition de saleté", "en présence d'eau dure", etc.
- la **concentration** du produit

### Normes d'application

En plus de ces bases, des normes d'application, différentes selon le domaine d'activité, précisent les conditions d'application du désinfectant pour un usage donné

Spectre	Phase 1 : normes de base	Phase 2 : normes d'application	
		essais en suspension	essais sur des surfaces
agroalimentaire, industrie, usage domestique, collectivités			
Bactéricide	NF EN 1040	NF EN 1276	NF EN 13697
Levuricide / Fongicide*	NF EN 1275	NF EN 1650	NF EN 13697
Sporicide	NF EN 14347	NF EN 13704	-
vétérinaire			
Bactéricide	NF EN 1040	NF EN 1656	NF EN14349 / NF EN16437
Levuricide / Fongicide*	NF EN 1275	NF EN 1657	NF EN16438
Mycobactéricide	-	NF EN 14204	-
Virucide	-	NF EN 14675	-
médecine humaine			
Bactéricide	NF EN 1040	NF EN 13727	NF EN 14561 / NF EN 16615
Levuricide / Fongicide*	NF EN 1275	NF EN 13624	NF EN 14562 / NF EN 16615
Mycobactéricide	-	NF EN 14348	NF EN 14563
Virucide	-	NF EN 14476	-
autres domaines			
Bactéricide	NF EN 1040	-	NF EN 1499/NF EN 1500/NF EN 12791

\* fongicide = action contre les levures ET les moisissures

schülke -+



Solution hydroalcoolique sans colorant ni parfum pour la désinfection hygiénique et chirurgicale des mains avec du panthénol traitant et de la vitamine E

NEW!

desderman® care

### Notre plus

- en raison de la teneur en éthanol, excellente efficacité, microbicide et virucide
- efficace contre les norovirus en 15 secondes (virus de test: norovirus murin)
- Désinfection chirurgicale des mains : effet fiable à long terme jusqu'à 6 heures
- complexe de propanthénol + vitamine E: soigne à chaque désinfection des mains
- sans colorant ni parfum, donc particulièrement doux pour la peau
- testé dermatologiquement

### Domaines d'utilisation

- désinfection hygiénique des mains (EN1500):** frictionner les mains propres et sèches avec 3 ml de desderman® care pendant au moins 30 secondes.
- désinfection chirurgicale des mains (EN 12791):** frictionner les mains et les avant-bras avec 2 x 5 ml de desderman® care pendant 90 secondes.

### Conseils d'utilisation

desderman® care s'utilise non dilué. Lors de la désinfection hygiénique et chirurgicale des mains, il est important, pendant le temps d'action, d'administrer suffisamment de desderman® care. Ceci pour que les mains restent bien humectées durant toute la durée d'application.

### Efficacité microbiologique

Efficacité	Solution	Temps d'action
Bactéries EN13727	prêtes à l'emploi	15 sec
Bacille de la Tuberculose EN14348	prêtes à l'emploi	15 sec

Efficacité	Solution	Temps d'action
Mycobactérie EN14348	prêtes à l'emploi	15 sec
Levure EN13624	prêtes à l'emploi	15 sec
activité virucide limitée PLUS EN14476	prêtes à l'emploi	15 sec
norovirus (MNV) EN14476	prêtes à l'emploi	15 sec
Virus EN14476	prêtes à l'emploi	30 sec
poliovirus EN14476	prêtes à l'emploi	30 sec
rotavirus EN14476	prêtes à l'emploi	15 sec
adénovirus (Type 5) EN14476	prêtes à l'emploi	15 sec

Domaine d'utilisation	Solution	Temps d'action
désinfection chirurgicale des mains EN13727, EN12791	prêtes à l'emploi	90 sec
désinfection hygiénique des mains EN13727, EN1500	prêtes à l'emploi	30 sec

### Certificats

- IHO listed
- VAH certificate

# desderman<sup>®</sup> care

## Données relatives au produit

100 g de solution contiennent: 89,1 g d'éthanol à 96% (v / v)

### Données physico-chimiques

Couleur	incolore
Densité	env. 0,83 g/cm <sup>3</sup> / 20 °C
pH	Non applicable
Point d'éclair	17 °C / Méthode : DIN EN ISO 13736
Routine FORM	liquide

## Remarques particulières

**Utiliser le désinfectant avec précaution. Toujours lire l'étiquette et les informations sur le produit avant l'emploi.**

Pour usage externe. Ne pas mettre en contact avec des flammes ou des sources de chaleur électrique allumées.

## Comment commander

Article	Bon de livraison	N° art.
desderman care DE FR 100 ml FL	30/Carton	70002055
desderman care DE FR EN AE 500 ml FL	20/Carton	70002056
desderman care click DE FR EN 500 ml FL	20/Carton	70002335
desderman care DE FR EN AE 1 l FL	10/Carton	70002057
desderman care DE FR PL EN 1 l EF	10/Carton	70002058
desderman care cl. DE FR EN 1 l FL	10/Carton	70002341
desderman care DE FR EN 5 l KA	1/jerrycan	70002343

## Informations environnementales

schülke fabrique ses produits selon des processus modernes, sûrs et respectueux de l'environnement, de manière économique et en respectant des normes de qualité sévères.

## Avis d'expert et information

Vous trouverez les informations sur le produit sous [www.schuelke.ch](http://www.schuelke.ch)

Pour vos questions individuelles:

Customer Sales Service

Tél.: +41 44 466 55 44

E-mail: [mail.ch@schuelke.com](mailto:mail.ch@schuelke.com)

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**schülke** 

**desderman® care** *No Change Service!*

Version  
03.04

Date de révision:  
13.01.2022

Date de dernière parution: 23.09.2021

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : desderman® care

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Désinfectants utilisés dans le domaine privé et dans le domaine de la santé publique et autres produits biocides

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Fabricant : Schülke & Mayr GmbH  
Robert-Koch-Str. 2

22851 Norderstedt  
Allemagne  
Téléphone: +49 (0)40/ 52100-0  
Téléfax: +49 (0)40/ 52100318  
mail@schuelke.com  
www.schuelke.com

Importateur : Schülke & Mayr AG  
Sihlfeldstr. 58

8003 Zürich  
Suisse  
Téléphone: +41 44 466 55 44  
Téléfax: +41-44-466 55 33  
mail.ch@schuelke.com

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS/Personne de contact : Application Specialists  
+49 (0)40/ 521 00 666  
AD@schuelke.com  
(schülke France SARL:+33-(0)-142914242)  
(schülke & Mayr AG: +41-444665544)

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'appel d'urgence : Tox Info Suisse: 145 (24 h)  
Carechem 24 International: +49 89 220 61012

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

**Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Liquides inflammables, Catégorie 2 H225: Liquide et vapeurs très inflammables.

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3 H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**desderman® care No Change Service!**

 Version  
 03.04

 Date de révision:  
 13.01.2022

Date de dernière parution: 23.09.2021

**2.2 Éléments d'étiquetage**
**Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

 Mentions de danger : H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

 Conseils de prudence : P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
 P102 Tenir hors de portée des enfants.

**Prévention:**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

**Intervention:**

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

**Stockage:**

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

**Élimination:**

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

**2.3 Autres dangers**

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**schülke** **desderman® care** *No Change Service!*Version  
03.04Date de révision:  
13.01.2022

Date de dernière parution: 23.09.2021

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2 Mélanges**

Nature chimique : Solution des substances suivantes avec des additifs inoffensifs.

**Composants**

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
éthanol	64-17-5 200-578-6 603-002-00-5 01-2119457610-43-XXXX	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319	>= 70 - < 90
tétradecanol	112-72-1 204-000-3 - - - 01-2119485910-33-XXXX	Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Chronic 1; H410  Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	>= 1 - < 2,5

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours**

- Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Ne PAS faire vomir.  
Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.  
En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Symptômes : Traiter de façon symptomatique.

Risques : Provoque une sévère irritation des yeux.

**desderman® care** *No Change Service!*Version  
03.04Date de révision:  
13.01.2022

Date de dernière parution: 23.09.2021

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Poudre sèche  
Mousse résistant à l'alcool  
Pulvérisateur d'eau  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Moyens d'extinction inappropriés : Ne PAS utiliser un jet d'eau.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol.  
Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

**5.3 Conseils aux pompiers**

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Assurer une ventilation adéquate.  
Enlever toute source d'ignition.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter la pénétration dans le sous-sol.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).  
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

voir section 8 + 13

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

schülke -+

**desderman® care No Change Service!**Version  
03.04Date de révision:  
13.01.2022

Date de dernière parution: 23.09.2021

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Conserver hors de la portée des enfants.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Le produit chaud dégage des vapeurs combustibles.

Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine. Ne pas entreposer à température supérieure à 25 °C.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Éviter une exposition directe au soleil. Conserver le récipient bien fermé.

Précautions pour le stockage en commun : Ne pas stocker ensemble avec des produits explosifs, oxydants, des peroxydes organiques et des produits infectieux.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Utilisation(s) particulière(s) : aucun

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle****Limites d'exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
éthanol	64-17-5	VME	500 ppm 960 mg/m <sup>3</sup>	CH SUVA
Information supplémentaire: National Institute for Occupational Safety and Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.				
		VLE	1.000 ppm 1.920 mg/m <sup>3</sup>	CH SUVA
Information supplémentaire: National Institute for Occupational Safety and Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.				

**Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

**desderman® care** No Change Service!Version  
03.04Date de révision:  
13.01.2022

Date de dernière parution: 23.09.2021

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
éthanol	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	1900 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	343 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	950 mg/m <sup>3</sup>
tétradecanol	Travailleurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	125 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	220 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	125 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	220 mg/m <sup>3</sup>

**Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
éthanol	Eau douce	0,96 mg/l
	Eau de mer	0,79 mg/l
	Sédiment d'eau douce	3,6 mg/kg
	Sol	0,63 mg/kg
	Sédiment marin	2,9 mg/kg
	Station de traitement des eaux usées	580 mg/l
tétradecanol	Eau douce	0,00032 mg/l
	Eau de mer	0,000032 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,36 mg/kg
	Sédiment marin	0,036 mg/kg
	Sol	0,28 mg/kg
	Station de traitement des eaux usées	0,0019 mg/l

**8.2 Contrôles de l'exposition****Équipement de protection individuelle**

Protection des yeux : En cas de risque d'éclaboussures, porter:  
Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

Protection des mains

Remarques : Non applicable

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Mesures de protection : Éviter le contact avec les yeux.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat physique : liquide

Couleur : incolore

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**desderman® care** *No Change Service!*Version  
03.04Date de révision:  
13.01.2022

Date de dernière parution: 23.09.2021

Odeur	:	d'alcool
Seuil olfactif	:	non déterminé
Point de fusion/point de congélation	:	< -5 °C
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	:	env. 80 °C Valeur de littérature
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	15 % (v) Matière première
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	3,1 % (v) Matière première
Point d'éclair	:	17 °C Méthode: DIN EN ISO 13736
Température d'auto-inflammabilité	:	> 360 °C Matière première
pH	:	Non applicable
Viscosité Temps d'écoulement	:	< 15 s à 20 °C Méthode: DIN 53211
Solubilité(s) Hydrosolubilité	:	(20 °C) complètement soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Non applicable
Pression de vapeur	:	env. 50 hPa (20 °C)
Densité relative	:	env. 0,83 g/cm <sup>3</sup> (20 °C)
Densité de vapeur	:	Donnée non disponible

**9.2 Autres informations**

Explosifs	:	Donnée non disponible
Propriétés comburantes	:	Donnée non disponible
Inflammabilité (liquides)	:	Entretient la combustion
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**desderman® care** *No Change Service!*Version  
03.04Date de révision:  
13.01.2022

Date de dernière parution: 23.09.2021

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

**10.2 Stabilité chimique**

Ce produit est chimiquement stable.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.  
Réactions avec les agents d'oxydation.  
Réaction exothermique avec des acides forts.

**10.4 Conditions à éviter**

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

**10.5 Matières incompatibles**

Matières à éviter : Acides forts et oxydants forts

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Aucune raisonnablement prévisible.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Composants:****éthanol:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Souris): 8.300 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Souris): 39 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 20.000 mg/kg

**tétradécanol:**Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): &gt; 5.000 mg/kg

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

schülke -t-

**desderman® care** *No Change Service!*Version  
03.04Date de révision:  
13.01.2022

Date de dernière parution: 23.09.2021

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Composants:****éthanol:**

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	OCDE ligne directrice 404
Résultat	:	Pas d'irritation de la peau

**tétradecanol:**

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	OCDE ligne directrice 404
Résultat	:	Pas d'irritation de la peau

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque une sévère irritation des yeux.

**Composants:****éthanol:**

Méthode	:	OCDE ligne directrice 405
Résultat	:	Irritation des yeux

**tétradecanol:**

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	OCDE ligne directrice 405
Résultat	:	Irritation des yeux

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée****Sensibilisation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Sensibilisation respiratoire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Composants:****éthanol:**

Type de Test	:	Test de Maximalisation
Espèce	:	Cochon d'Inde
Méthode	:	OCDE ligne directrice 406
Résultat	:	N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

**tétradecanol:**

Type de Test	:	Test de Maximalisation
Espèce	:	Cochon d'Inde
Méthode	:	OCDE ligne directrice 406
Résultat	:	N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

**desderman® care** *No Change Service!*Version  
03.04Date de révision:  
13.01.2022

Date de dernière parution: 23.09.2021

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Composants:****éthanol:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Épreuve de mutagenèse microbienne (test d'Ames)  
Système d'essais: Salmonella typhimurium  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: Non mutagène dans le test d'Ames.

Génotoxicité in vivo : Résultat: N'est pas mutagène

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammaliennes n'ont révélé aucun effet mutagène.

**tétradecanol:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Épreuve de mutagenèse microbienne (test d'Ames)  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Non mutagène dans le test d'Ames.

**Cancérogénicité**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Composants:****éthanol:**

Cancérogénicité - Evaluation : N'a pas montré d'effets cancérigènes lors des expérimentations animales.

**tétradecanol:**

Cancérogénicité - Evaluation : Une classification comme cancérigène n'est pas possible avec les données disponibles.

**Toxicité pour la reproduction**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Composants:****éthanol:**

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat  
Voie d'application: Oral(e)  
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 2.000 Poids corporel mg / kg

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**schülke** **desderman® care** *No Change Service!*Version  
03.04Date de révision:  
13.01.2022

Date de dernière parution: 23.09.2021

|| Toxicité pour la reproduction : Des expériences sur l'animal ont démontré des effets muta-  
- Evaluation gènes et tératogènes.

**tétradecanol:**

|| Toxicité pour la reproduction : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-  
- Evaluation cation ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Composants:****éthanol:**

|| Remarques : Donnée non disponible

**tétradecanol:**

|| Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-  
cation ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Composants:****éthanol:**

|| Remarques : Donnée non disponible

**tétradecanol:**

|| Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-  
cation ne sont pas remplis.

**Toxicité à dose répétée****Composants:****éthanol:**

|| Espèce : Rat  
|| NOAEL : 1.730 mg/kg  
|| LOAEL : 3.160 mg/kg  
|| Voie d'application : Oral(e)  
|| Durée d'exposition : 90 d

**tétradecanol:**

|| Remarques : Donnée non disponible

**Toxicité par aspiration**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**desderman® care No Change Service!**

Version

Date de révision:

Date de dernière parution: 23.09.2021

03.04

13.01.2022

**11.2 Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien****Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**Information supplémentaire****Produit:**

Remarques : Aucune donnée humaine n'est disponible.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité****Composants:****éthanol:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 8.140 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 5.000 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CI50 (Scenedesmus quadricauda (algues vertes)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

**tétradecanol:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Brachydanio rerio): > 100 mg/l  
Méthode: ISO 7346/2

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna): > 1 - 10 mg/l  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 10 - 100 mg/l  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: > 1 - 10 mg/l  
Espèce: Brachydanio rerio  
Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : NOEC: > 0,001 - 0,01 mg/l  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

schülke -+

**desderman® care No Change Service!**

Version

Date de révision:

Date de dernière parution: 23.09.2021

03.04

13.01.2022

tiques (Toxicité chronique)	Méthode: OCDE Ligne directrice 211
-----------------------------	------------------------------------

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	: 1
---	-----

**12.2 Persistance et dégradabilité****Composants:****éthanol:**

Biodégradabilité	: Type de Test: aérobique Résultat: Facilement biodégradable. Biodégradation: > 70 % Durée d'exposition: 5 d Méthode: OCDE 301D / CEE 84/449 C6
------------------	---

**tétradecanol:**

Biodégradabilité	: Résultat: Facilement biodégradable.
------------------	---------------------------------------

**12.3 Potentiel de bioaccumulation****Composants:****éthanol:**

Bioaccumulation	: Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: log Pow: -0,14 Méthode: Valeur calculée

**tétradecanol:**

Bioaccumulation	: Remarques: Ne s'accumule pas de manière significative dans les organismes.
-----------------	--

**12.4 Mobilité dans le sol****Composants:****éthanol:**

Mobilité	: Remarques: Donnée non disponible
----------	------------------------------------

**tétradecanol:**

Mobilité	: Remarques: Après libération, est absorbé par le sol., Le produit s'évapore lentement.
----------	---

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB****Produit:**

Evaluation	: Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des
------------	---

**desderman® care**    *No Change Service!*

 Version  
 03.04

 Date de révision:  
 13.01.2022

Date de dernière parution: 23.09.2021

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
**Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**12.7 Autres effets néfastes**
**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**
**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Eliminer le produit selon le numéro OMOd (l'ordonnance sur les mouvements de déchets)

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

Code d'élimination des déchets : Veva 070604

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**
**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

ADR : UN 1170

IMDG : UN 1170

IATA : UN 1170

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

ADR : ÉTHANOL EN SOLUTION

IMDG : ETHANOL SOLUTION

IATA : Ethanol solution

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

ADR : 3

IMDG : 3

IATA : 3

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**desderman® care** *No Change Service!*Version  
03.04Date de révision:  
13.01.2022

Date de dernière parution: 23.09.2021

**14.4 Groupe d'emballage****ADR**

Groupe d'emballage : II  
 Code de classification : F1  
 Numéro d'identification du danger : 33  
 Étiquettes : 3  
 Code de restriction en tunnels : (D/E)

**IMDG**

Groupe d'emballage : II  
 Étiquettes : 3  
 EmS Code : F-E, S-D

**IATA (Cargo)**

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 364  
 Instruction d'emballage (LQ) : Y341  
 Groupe d'emballage : II  
 Étiquettes : Flammable liquid

**IATA (Passager)**

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 353  
 Instruction d'emballage (LQ) : Y341  
 Groupe d'emballage : II  
 Étiquettes : Flammable liquid

**14.5 Dangers pour l'environnement****ADR**

Dangereux pour l'environnement : non

**IMDG**

Polluant marin : non

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, SR 814.81) : Les conditions de limitation pour les annexes suivantes doivent être prises en compte: Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses  
 REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : Non applicable

**desderman® care** *No Change Service!*Version  
03.04Date de révision:  
13.01.2022

Date de dernière parution: 23.09.2021

Ordonnance PIC, OPICChim (814.82) : Non applicable

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs  
Le seuil quantitatif selon l'ordonnance sur la protection : 20.000 kg  
contre les accidents majeurs (OPAM 814.012)Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux 814.201)  
Classe de pollution de l'eau : Classe BNuméro d'enregistrement : Produits biocides destinés à l'hygiène humaine:  
Catégorie d'utilisation: Produit publique CHZN5548

Composés organiques volatils : Produit classé: désinfection des mains: ne pas suisse. Ordonnance sur les COV, Annexe II (Produits)

**Autres réglementations:**

Observer la directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Observer la directive 2000/39/CE relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif.

Règlement (UE) no 528/2012 du Parlement Européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides

Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2) : Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

**Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TSCA : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

AIIC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

ENCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

ISHL : Listé ou en conformité avec l'inventaire

KECI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

PICCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

schülke **desderman® care No Change Service!**

Version 03.04      Date de révision: 13.01.2022      Date de dernière parution: 23.09.2021

NZIoC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

TECI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Exempt

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Texte complet pour phrase H**

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.  
 H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Texte complet pour autres abréviations**

Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique  
 Eye Irrit. : Irritation oculaire  
 Flam. Liq. : Liquides inflammables  
 CH SUVA : Suisse. Valeurs limites d'exposition aux postes de travail  
 CH SUVA / VME : valeur moyenne d'exposition  
 CH SUVA / VLE : valeur limite d'exposition calculée sur une courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chi-

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**desderman® care No Change Service!**Version  
03.04Date de révision:  
13.01.2022

Date de dernière parution: 23.09.2021

miques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

**Classification du mélange:**

Flam. Liq. 2	H225
Eye Irrit. 2	H319
Aquatic Chronic 3	H412

**Procédure de classification:**

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Méthode de calcul
Méthode de calcul

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.